



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Egalité
Fraternité

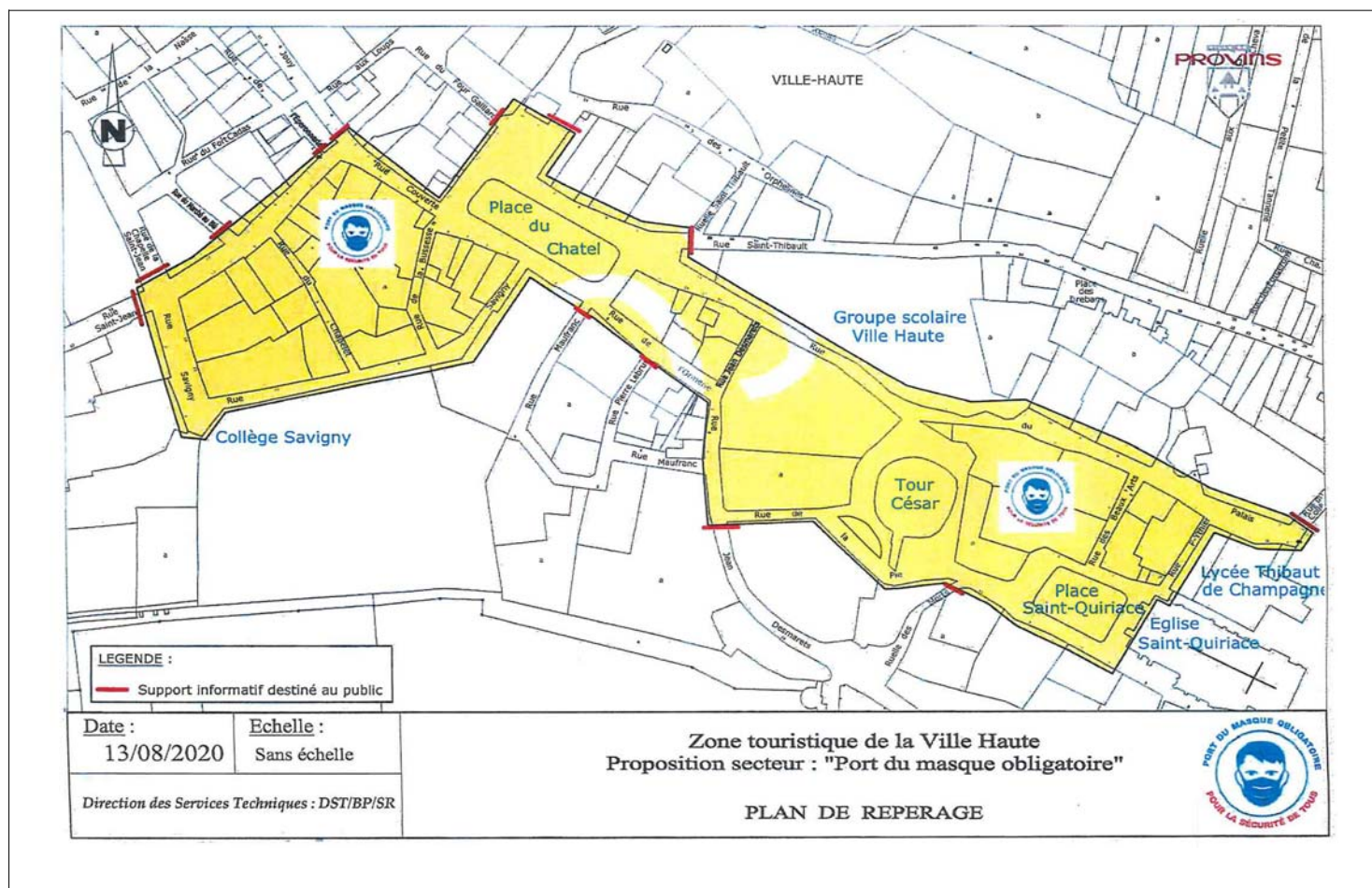
Communiqué de presse

Melun, le 14/08/2020

Port du masque obligatoire dans la Ville Haute de Provins.

Compte tenu du rebond épidémique et pour assurer la sécurité de tous, le préfet en concertation avec le maire de Provins rend obligatoire à partir du lundi 17 août le port du masque dans la Ville Haute de Provins pour une durée d'un mois (voir plan ci-dessous).

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 135 €.



Cabinet du Préfet Bureau de la communication interministérielle

Tel : 01 64 71 75 95 – 01 64 71 75 29
Mel : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr
www.seine-et-marne.gouv.fr
@Prefet77

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun